

DELIBERATION DD2026_022

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	54
Votants	67
Pouvoirs	13

Date de convocation du Conseil communautaire du
Grand Périgueux le 20 février 2026

LE 26 février 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en
session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE ET L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX POUR LE FONCTIONNEMENT DU CAMPUS CONNECTÉ PÉRIGORD

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COUNIL, M. DOBBELS, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, Mme ESCLAFFER, Mme SARLANDE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, Mme FRANCESINI, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. PERIER, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD, Mme RENAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. COLBAC, M. GEORGIADES, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. DUCENE, Mme LUMELLO, M. PIERRE NADAL, Mme DOAT, Mme FAVARD, Mme LANDON, Mme DUVERNEUIL, Mme REYS, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL

POUVOIR(S) :

Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALOMON
M. PROTANO donne pouvoir à M. GUILLEMET
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
M. RATIER donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. BELLOTEAU donne pouvoir à Mme CHERBERO
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. BARROUX donne pouvoir à M. PERPEROT
M. CADET donne pouvoir à M. MOISSAT
M. DELCROS donne pouvoir à M. PERIER
M. GASCHARD donne pouvoir à M. PALEM
M. LAVITOLA donne pouvoir à Mme MARCHAND
M. LACOUR-COULON donne pouvoir à M. TALLET

PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE ET L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX POUR LE FONCTIONNEMENT DU CAMPUS CONNECTÉ PÉRIGORD

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que le Grand Périgueux s'engage fortement, aux côtés du Conseil départemental de la Dordogne, pour améliorer les conditions d'enseignement et renforcer l'offre d'enseignement supérieur sur son territoire. Cet engagement se traduit notamment par le soutien de la 1^{ère} année de médecine, l'agrandissement du site de l'IUT, la rénovation du Campus connecté, ainsi que la participation au financement de l'Institut Universitaire Technologique (IUT) et de l'Institut de Droit et de l'Economie (IDE).

Que depuis 2020, le Conseil départemental de la Dordogne porte un projet de Campus connecté dans le cadre de l'appel à projet Campus connecté, inscrit dans la convention *Territoires d'innovation pédagogique* du 3ème programme d'investissements d'avenir (PIA 3).

Présentation du Campus Connecté

Considérant que pour répondre aux enjeux d'accès à l'enseignement supérieur et à la lutte contre la désertification des territoires, les Campus connectés complètent l'offre de formation à distance en proposant aux apprenants éloignés des établissements d'enseignement supérieur, un tiers-lieu proche de leur domicile, ainsi qu'un accompagnement individualisé assuré par un tuteur.

Que ces Campus connectés sont des lieux d'apprentissage, portés par une collectivité territoriale, en lien étroit avec la région académique et en partenariat avec un établissement d'enseignement supérieur.

Que le dispositif constitue une réponse adaptée aux besoins de formation de publics parfois éloignés des centres universitaires pour des raisons diverses, notamment les étudiants à besoins particuliers qui, sans cette solution, n'auraient pas pu accéder à l'enseignement supérieur (étudiants avec charge de famille, personnes en situation de handicap, sportifs de haut niveau, etc.).

Que l'objectif est bien de lever les freins géographiques et financiers rencontrés par les jeunes du territoire dans la poursuite d'études supérieures. Les Campus connectés leur permettent ainsi de s'inscrire dans des universités françaises tout en accédant, depuis le site du Campus connecté, aux cours en ligne proposés par ces établissements, dans des conditions favorables à leur réussite.

Activité globale (2021-2025) du Campus connecté de Périgueux

- 70 étudiants accueillis depuis l'ouverture.
- Age moyen des étudiants : 24 ans.
- Taux de réussite moyen aux examens : 75 %.
- 78% des étudiants sont issus de Périgueux ou du Grand Périgueux.
- 75 % des étudiants réalisent une année complète au Campus.

Focus sur l'année 2024-2025

- 31 étudiants inscrits.
- Age moyen des étudiants : 24 ans.
- Taux de réussite moyen aux examens : 83 %.
- Les étudiants (BTS, Licence, Master ou titres professionnels) sont répartis dans 13 établissements différents.

Points marquants à souligner

- Forte attractivité locale : près de 8 étudiants sur 10 viennent du territoire.
- Diversité des formations : présence d'étudiants dans des cursus variés (du BTS au Master).
- Partenariat avec le Club de rugby de Périgueux (CAP) et la WAB, plateforme de formation des métiers du WEB.

Considérant que la délibération DD2022_036 en date du 31 mars 2022 a validé le partenariat entre le Grand Périgueux et le Conseil départemental de la Dordogne pour le fonctionnement du Campus Connecté. Elle a également validé l'engagement financier du Grand Périgueux à partir de 2026, à l'issue des cinq premières années d'activité du Campus, financées jusqu'à présent dans le cadre de l'appel à projet Campus connecté du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace.

Que ce partenariat prévoit que le Grand Périgueux participe aux frais de fonctionnement du Campus connecté sur la base des coûts annuels estimés lors de la signature de la convention tripartite (Grand Périgueux - Conseil départemental de la Dordogne - Université de Bordeaux). Le Conseil départemental de la Dordogne prendrait en charge les 50% restants des frais de fonctionnement.

Que les frais annuels de fonctionnement du Campus connecté sont estimés à 120 600 €, répartis de la manière suivante :

Charges	Montants
Charges de personnel sur la base de deux tuteurs (temps plein) de catégorie A et un coordinateur (0,2 ETP) de catégorie A	106 600 €
Charges de viabilisation	4 000 €
Frais de l'offre de service proposée par l'Université de Bordeaux	10 000 €
TOTAL charges par an	120 600 €

Qu'il est proposé que le Grand Périgueux participe dès 2026 et pendant trois ans, aux frais de fonctionnement du Campus connecté à hauteur de 50 % des charges totales, soit 60 300 € par an. Cependant, le Conseil départemental de la Dordogne prévoit de déposer en mai 2026 un nouveau dossier de candidature afin de s'assurer de la poursuite du dispositif dans le cadre de ce même appel à projets. Cette demande vise à obtenir une subvention de 150 000 € sur trois ans (50 000 € par an).

Que le montant de la participation du Grand Périgueux sera donc réduit si le Campus connecté est retenu lors de ce prochain appel à projet.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260226-DD2026_022-DE

- Décide de valider le partenariat du Grand Périgueux et son soutien financier aux frais de fonctionnement du Campus connecté à hauteur de 50 % ;
- Autorise le Président à signer les différents documents liés à la mise en œuvre et la réalisation de cette action partenariale.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 12/03/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 12/03/2026	Périgueux, le 12/03/2026
Le secrétaire de séance	Le Président
Christian LECOMTE 	Jacques AUZOU 